Image not found or type unknown

Obligation Pension alimentaire

Par **yves45**, le **08/08/2013** à **14:16**

Bonjour
Mon fils de 21 ans, après deux ans d'études informatiques, a fait une première année de médécine au bout de laquelle il ne lui est pas permis de poursuivre.
Il souhaite se lancer dans une fac de psychologie tout en préparant le concours d'infirmier.
Le versement de la pension alimentaire est de 500,00 euros mensuels.
Le dialogue étant "rompu", comment savoir les études qui vont être entreprises à la rentrée, quels sont ses obligations vis à vis de moi (fournir des documents qui certifient la suite des études, etc.....

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés